

Public cible

Infirmier Diplômé d'Etat assurant la fonction d'IOA

Objectifs pédagogiques

- Connaître les fondamentaux d'un protocole de coopération et ses limites d'application,
- Reconnaître et décrire un traumatisme simple et isolé d'un membre, en apprécier le degré de gravité,
- Pratiquer un examen clinique du patient se présentant pour un traumatisme simple et isolé d'un membre,
- Mettre en œuvre un entretien structuré visant à recueillir les données anamnestiques,
- Pratiquer un examen physique du membre traumatisé,
- Repérer et décider des indications et non-indications au bilan radiographique,
- Connaître les principes de radioprotection,
- Conditionner le patient en vue du bilan radiographique et des temps d'attente avant la prise en charge médicale,
- Prendre la décision d'effectuer la demande d'examen radiographique, s'il y a lieu à un bilan radiographique standard, et dans cette hypothèse rédiger la demande,
- Transmettre ses décisions aux médecins, infirmiers, aides-soignantes, manipulateurs en service de radiologie qui prendront en charge le patient dans la suite de son parcours de soins aux Urgences,
- Connaître le cadre réglementaire et organisation du protocole de coopération.

Durée de la formation

Formation théorique de 2 jours, soit 14 heures.

Dates

Plusieurs sessions sont planifiées à la demande, veuillez nous contacter. Bulletin d'inscription à compléter disponible en annexe.

Formation au Protocole de coopération « Evaluation du bilan radiologique requis et sa demande anticipée par l'IOA en lieu et place du médecin pour les patients se présentant avec un traumatisme de membre dans un service d'urgence »

Arrêté du 29 novembre 2019

■ Contenu :

Adapté aux besoins des participants
Prescrit par l' Arrêté du 29 novembre 2019 relatif à l'autorisation du protocole de coopération « Evaluation du bilan radiologique requis et sa demande anticipée par l'infirmier ou l'infirmière organisateur de l'accueil (IOA), en lieu et place du médecin, pour les patients se présentant avec un traumatisme de membre dans un service d'urgences »

■ Méthodes et moyens pédagogiques

Méthode de pédagogie active se basant sur les connaissances antérieures de l'apprenant ainsi que sur l'apprentissage en groupe :

- Cas cliniques contextualisés
- Travaux de groupe avec cas cliniques issus de situations réelles
- Mises en situation professionnelle
- Supports audio-visuels et multimédias
- Analyse de situations professionnelles

■ Evaluation de l'action

Evaluation « à chaud » de la formation par les apprenants par un questionnaire d'évaluation

■ Intervenants

Infirmiers et médecins en postes dans une structure de médecine d'urgence, formateurs AFGSU, médecin radiologue, manipulateur en électroradiologie médicale référent en radioprotection.

■ Directeur médical

Dr Eve KAMMER

■ Coût et organisation de la formation

Financé par l' ARS Nouvelle Aquitaine pour l'année 2024.

400 euros par personne

6 à 12 personnes par groupe

Une convention sera établie avec le Centre Hospitalier de Périgueux

■ Horaires :

8h30 à 17h00 avec 1 heure de pause repas.



Taux de réussite 2023 :

100%

■ Évaluation et validation des acquis :

Présence obligatoire
Participation active de l'apprenant
Questionnaire pré et post test, validé par les formateurs
Carnet de stage traçant le stage clinique incluant 40 patients
Attestation de formation sur l'ensemble des connaissances théoriques et pratiques par le responsable médical du CESU

■ Prérequis :

Formation spécifique à la fonction d'infirmier Organisateur de l'Accueil (IOA)

Nous contacter :

CESU 24

80, avenue Georges Pompidou

24000 Périgueux

cesu24@ch-perigueux.fr

Téléphone : 05.53.45.28.06